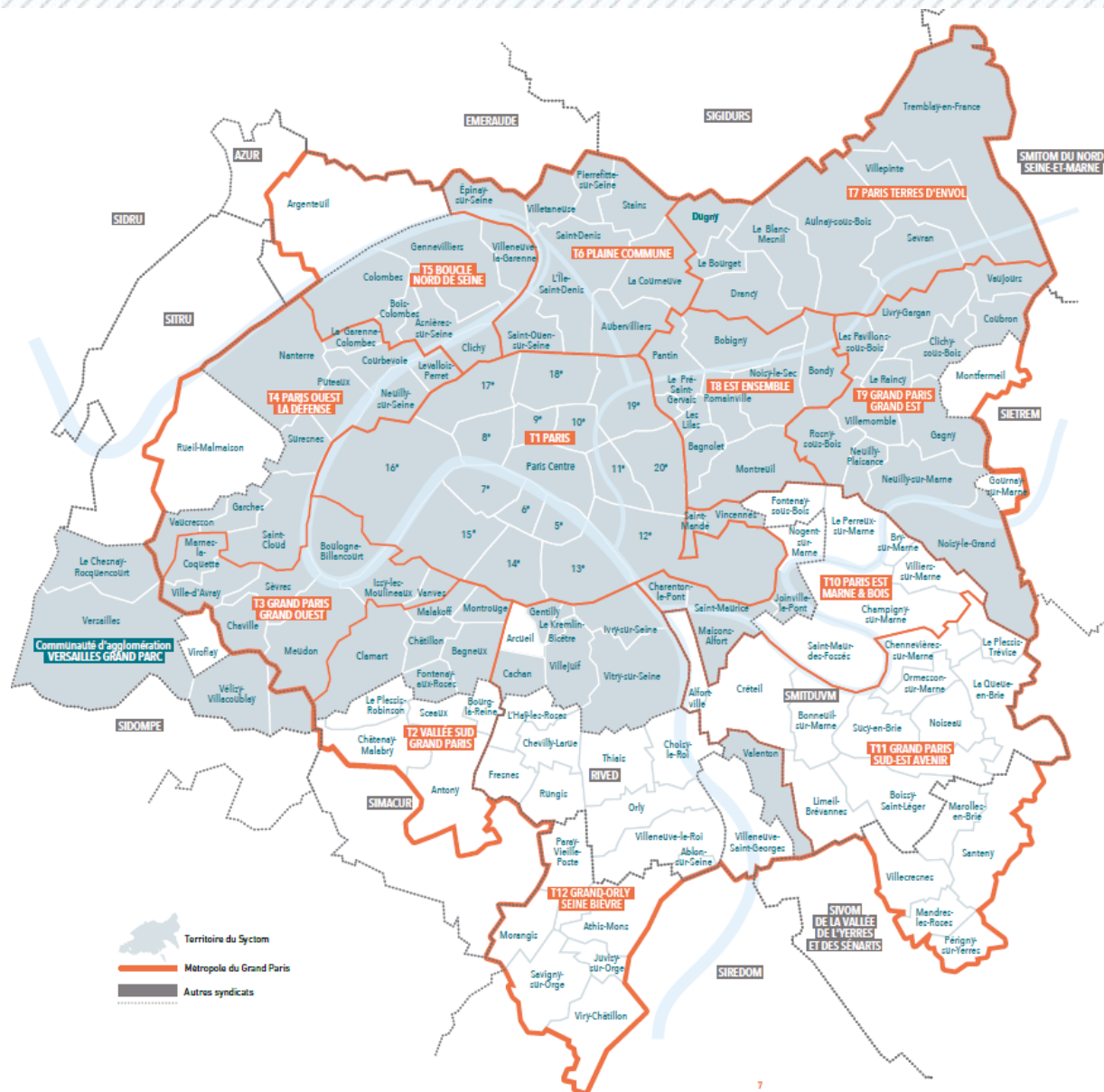

Conférence climat – 6 octobre 2021 à Ivry

Atelier : réduire, réemploi, recyclage et déchets

CARTE D'IDENTITE DU SYCTOM

LE TERRITOIRE DU SYCTOM

- **12** territoires adhérents du Syctom :
11 territoires de la Métropole du Grand Paris et
la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc
- **85** communes d'Île-de-France
sur le territoire du Syctom
- **6** millions d'habitants,
soit près de 10% de la population française



Le Syctom, agence métropolitaine des déchets ménagers, est administré par un Comité syndical composé de 90 élus locaux représentant 11 territoires de la Métropole du Grand Paris et la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

Le Comité syndical définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service.

Le Bureau est composé du Président - Monsieur Eric CESARI, des 15 Vice-Présidents et de 20 autres représentants, soit 36 membres au total.

Un service essentiel, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés au plus près de leur lieu de production

- Le Syctom est propriétaire de 6 centres de tri, 3 unités de valorisation énergétiques et un centre de transfert
- En complément, le Syctom a également recours à des marchés publics de prestation

Des initiatives et des moyens pour diminuer les quantités de déchets ménagers produites.

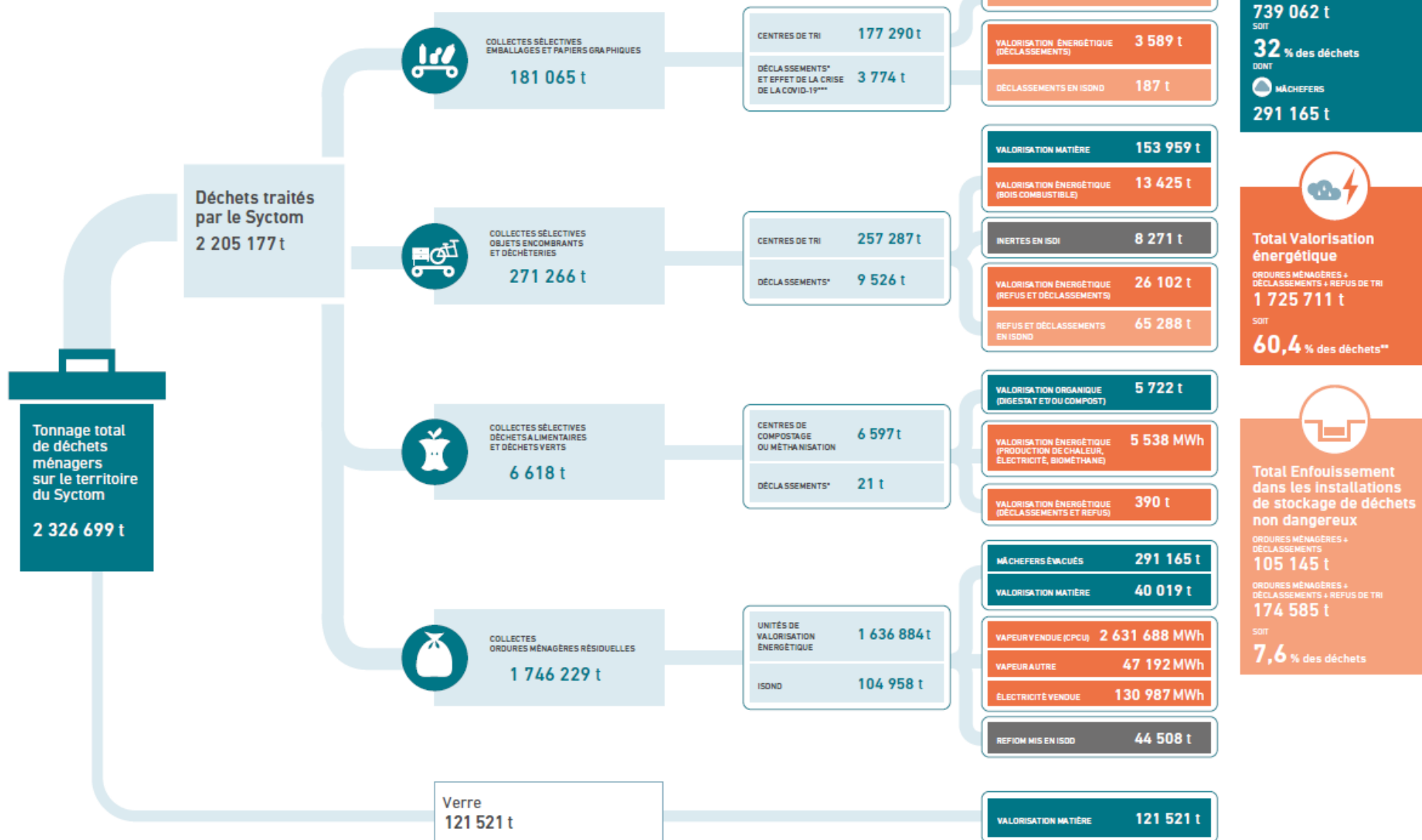
- Un plan d'actions « Le Grand Défi » adopté en 2019 impliquant tous les acteurs
- Un plan d'accompagnement technique et financier pour ses collectivités adhérentes

Une réflexion prospective permanente et des projets de recherche associés sur le devenir des déchets incluant toutes les formes de valorisation possibles dans le cadre d'une économie plus circulaire.

- Diversification des outils de traitement du local à l'échelle industrielle

RÉPARTITION DES TONNAGES DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES DE TRAITEMENT EN 2020

Chiffres réels arrêtés au 11/05/2021



SYNTHESE DES HYPOTHESES DE PROSPECTIVE

Evolution des ratios annuels par habitants

Ratios (kg/hab)				
	2019	2020	2025	2031
Ordures ménagères résiduelles	321	299	279	256
Collectes sélectives (emballages et papiers)	36	32	43	46
Verre	22	21	23	25
Objets encombrants	43	43	43	45
Déchets alimentaires	1	1	10	16
Déchèteries	1	1	1	1
TOTAL	424	397	400	389



l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

